

**MISSION PERMANENTE  
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR  
NEW YORK, NY 10017  
TEL : (646) 649-5061  
FAX : (646) 781-9974

**Déclaration de  
S.E.M Claude BOUAH-KAMON  
Ambassadeur, Représentant Permanent  
de la République de Côte d'Ivoire  
auprès des Nations Unies  
sur le financement de l'ONUCI**

*New York, le 14 décembre 2016*

*A vérifier au prononcé*

**Madame la Présidente,**

Avant tout propos, je voudrais vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la Présidence de la Cinquième Commission et vous assurer de son soutien total au cours de votre mandat. Ces félicitations vont également à l'endroit des autres membres de votre bureau.

Je voudrais également remercier le Contrôleur, Madame Bettina Tucci BARTSIOSTAS, ainsi que le Président du Comité Consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires (CCQAB), Monsieur Carlos Ruiz MASSIEU, pour la présentation de leurs rapports respectifs relatifs au point 152 de l'ordre du jour intitulé « Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Ma délégation regrette toutefois l'introduction tardive de ce point de l'ordre du jour, laquelle intervient à seulement deux jours de la fin des travaux de la Commission et en dehors du calendrier initial. Un tel contexte n'est pas de nature, du point de vue de ma délégation, à permettre un examen approfondi de ce dernier budget de l'ONUCI et des questions essentielles qu'il soulève.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui vient d'être faite par le Groupe africain sur le Financement de l'ONUCI. Toutefois, elle voudrait, à titre national, y apporter quelques éléments complémentaires.

**Madame la Présidente,**

Par sa résolution 2284 du 28 avril 2016, le Conseil de sécurité a prorogé pour la dernière fois, jusqu'au 30 juin 2017, le mandat de l'ONUCI, au regard des progrès satisfaisants réalisés ces dernières années en Côte d'Ivoire en terme notamment de stabilité, de sécurité, de démocratie et de prospérité économique. Par la même occasion, le Conseil soulignait également les efforts qui restent à poursuivre dans différents domaines dont celui de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale.

**Madame la Présidente,**

Au regard de ce qui précède, le projet de budget révisé de l'ONUCI soumis en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de Sécurité devrait faire l'objet des attentions qu'il mérite de la part de la Cinquième Commission.

Ma délégation prend note de la proposition du Secrétaire Général relative à un appui supplémentaire de vingt-cinq millions huit-cent vingt-huit mille neuf cents (25.828.900) dollars qui viendraient s'ajouter au montant de cent cinquante trois millions quarante six mille (153.046.000) dollars déjà mis en recouvrement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 décembre 2016, en application de la résolution 70/272 de l'Assemblée Générale qui accorde une autorisation d'engagement de dépenses à l'ONUCI. Au total, le budget révisé de la Mission

serait donc de cent soixante dix-huit millions huit cent soixante quatorze mille neuf cent (178.874.900) dollars. Ce budget permettra de financer le retrait et la liquidation de l'ONUCI, au cours de sa dernière année de fonctionnement allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017. Ces ressources devraient par ailleurs soutenir les différents processus engagés dans le cadre de la consolidation de la paix.

Dans cette perspective, il convient d'accorder à l'ONUCI toutes les ressources nécessaires à son fonctionnement au regard des défis à relever dans cette phase particulière. Ma délégation accordera au cours de nos débats une attention soutenue aux questions suivantes qui, il faut le souligner, constituent les priorités des Autorités ivoiriennes :

- Le transfert des tâches résiduelles de l'ONUCI au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies pour relever les défis qui subsisteraient après le départ de l'ONUCI ;
- La réconciliation nationale et la cohésion sociale ;
- Les questions sécuritaires et le Désarmement, Démobilisation et Réinsertion, dans son volet réintégration des derniers ex-combattants ;
- La réinsertion réussie du personnel local après la fermeture de la Mission, notamment par la formation du personnel et l'organisation de foires à l'emploi ;
- Les questions environnementales, qui devraient garantir que le retrait de l'ONUCI se fasse dans le strict respect des normes écologiques.

**Madame la Présidente,**

Le 30 juin 2017, l'ONUCI achèvera donc son mandat et quittera définitivement la Côte d'Ivoire, après treize (13) années de présence continue à cette date. Le Gouvernement et le peuple ivoirien sont particulièrement fiers de cette évolution, qui apparaît désormais dans l'histoire des Opérations de Maintien de la Paix comme une véritable « Success Story ».

Ma délégation voudrait une fois de plus exprimer toute la reconnaissance du Gouvernement et du peuple ivoiriens à l'ONUCI ainsi qu'aux autres partenaires pour leur soutien constant et leurs efforts inlassables qui permettent aujourd'hui le retrait de la Mission, suite à la paix retrouvée et la stabilisation du pays.

**Madame la Présidente,**

Avant de conclure, je voudrais vous assurer que ma délégation participera de façon constructive aux négociations sur cet important point de l'ordre du jour, en vue de parvenir rapidement à un accord, vu le temps limité qui nous est imparti.

**Je vous remercie.**